

Avis d'attribution

Marchés publics et privés

7264586801 - AI



Entretien des espaces verts et des voies privées

AVIS D'ATTRIBUTION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : OPH de Coulommiers.
Correspondant : Marie-José THOURET, 13, allée de La Rotonde, 77120 Coulommiers, tél. : 01 64 03 89 34, courriel : marches@ophcoulommiers.fr
Adresse internet : <http://oph-coulommiers.e-marchespublics.com>
Principales activités du pouvoir adjudicateur : logement et équipements collectifs.
Références de l'avis initial mis en ligne sur le site BOAMP, annonce n°18-1111.
Objet du marché : accord-cadre concernant l'entretien des espaces verts et des voies privées appartenant à l'Office Public de l'Habitat de Coulommiers situés au quartier des Templiers, au quartier de Vaux, ainsi qu'au Centre-Ville.
Catégorie de services : (1) Services d'entretien et de réparation.
Code NUTS : FR102.
CPV - Objet principal : 77310000.
Critères d'attribution retenus : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : procédure adaptée.
Attribution du marché ou du lot :
Numéro du marché ou du lot : 11. Accord-cadre concernant l'entretien des espaces verts et des voies privées appartenant à l'Office Public de l'Habitat de Coulommiers situés au quartier des Templiers, au quartier de Vaux, ainsi qu'au Centre-Ville.
Nom du titulaire / organisme : société PRO PAYSAGE, 15, rue de Saint-Quentin, 02100 Rouvroy FR.
Montant mini/maxi annuel : 70 000 euros.
Date d'attribution du marché : 9 août 2021.
Nombre total d'offres reçues : 3.
Le présent marché a pris effet à compter du 27 août 2021.
L'avis concerne l'établissement d'un accord cadre.
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Melun, 43, rue du Général-de-Gaulle, 77000, Melun, tél. : 01 60 56 66 30, fax : 01.60.56.66.10.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 1er septembre 2021.

Avis administratifs

7264711601 - AA

Ville de FONTAINEBLEAU

Projet des Subsistances
Permis d'Aménager n°077 186 21 0002
et Permis de Construire n°077 186 21 00014
déposés par la SCCV Fontainebleau Subsistances

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

En application de l'article L 123-19 et par décision municipale n°21.UR.65 du 2 septembre 2021,
Est organisée
Du mardi 21 septembre à 9 h 00 au vendredi 22 octobre 2021 à 17 h 00.
Une participation du public par voie électronique relative au projet des subsistances.
Le dossier mis à disposition du public dans le cadre de cette participation par voie électronique comprend :
- La décision d'ouverture et d'organisation de la Participation du Public par Voie Electronique,
- Une note de présentation du dossier mis à la consultation,
- Les pièces composant le dossier de demande de permis de construire,
- Les pièces composant le dossier de demande de permis d'aménager,
- Les avis émis sur chacune de ces demandes,
- La décision DRIEE-SDDTE-2020-124 du 3 septembre 2020 soumettant le projet à évaluation environnementale,
- L'évaluation environnementale (étude d'impact),
- L'avis de l'autorité environnementale,
- Le mémoire en réponse du pétitionnaire à cet avis.
Le dossier dématérialisé sera consultable directement sur le site fontainebleau-subsistances.concertationpublique.com et via le site internet de la commune de Fontainebleau www.fontainebleau.fr
Le dossier sera également consultable sur support papier et sur demande au service urbanisme de la mairie de Fontainebleau située au 40, rue Grande, 77300 Fontainebleau, aux horaires suivants : lundi de 14 h 00 à 17 h 30 et du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30.
Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation par courriel à :
subsistances.concertationpublique@fontainebleau.fr ou dans le registre papier tenu à sa disposition à cet effet au service urbanisme de la mairie de Fontainebleau située au 40, rue Grande, 77300 Fontainebleau, aux horaires suivants lundi de 14 h 00 à 17 h 30 et du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30.
Toute observation transmise après la clôture de la participation du public, soit après le 22 octobre 17 h 30 ne pourra pas être prise en considération.
Pendant toute la durée de la consultation, des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées par courriel auprès de la commune à : urbanisme@fontainebleau.fr
A l'expiration du délai de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée par l'autorité compétente. Elle sera adressée au maître d'ouvrage de l'opération qui formulera ses réponses auprès du Maire de la commune de Fontainebleau.
Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique, la synthèse rédigée à l'issue de la participation, la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse ainsi que la décision du Maire relative à la demande de permis de construire n°077 186 21 00014 et à la demande de permis d'aménager n°077 186 21 0002 seront consultables directement sur le site fontainebleau-subsistances.concertationpublique.com pendant trois mois à partir de la décision relative à la demande via le site internet de la commune www.fontainebleau.fr

7264099301 - AA

Commune de BRIE-COMTE-ROBERT

Modification simplifiée du PLU

AVIS

Par délibération n° 2021-86 en date du 29 juin 2021, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU.
Il sera mis à disposition du public du lundi 20 septembre au mercredi 20 octobre 2021 inclus, au service urbanisme, Hôtel de ville, 2, rue de Verdun, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.
Il sera également consultable sur le site internet de la commune, <http://brieconterober.fr>.
Le dossier comprendra le projet de modification simplifiée du PLU, les éventuels avis émis par les personnes publiques associées ainsi qu'un registre de concertation sur lequel le public pourra formuler ses observations.
Le public pourra également transmettre ses observations à l'adresse mail urbanisme@brieconterober.fr.
A l'issue de cette mise à disposition, le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et se prononcera sur le projet de modification.
Le Maire, Jean LAVIOLETTE.

7263744901 - AA

Commune de NEMOURS

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

AVIS

Par arrêté en date du 10 juin 2021, visé par la sous-préfecture en date du 16 juin 2021, le maire a prescrit la modification simplifiée du plan local d'urbanisme. Portant sur les éléments suivants : corriger une erreur matérielle sur une OAP (supprimer la petite OAP n°1 de l'impasse Joly non opérationnelle (en conséquence sans incidence significative de constructibilité), transférer l'opération MOUS sur un autre site,
Procéder à des ajustements ou corrections du règlement écrit et des plans, pour une meilleure compréhension et clarification de celui-ci. Améliorer la lisibilité des plans (modifications du plan de zonage, du report du plan du PPRI, interdiction des places commandées sauf en surnuméraire zone Ua et Ub). Ajustements des alignements et des plans d'alignements. Mettre à jour, supprimer et créer des emplacements réservés. Ajustement des servitudes (inscription de la légende site classé/site inscrits dans le plan des servitudes, suppression de la servitude de halage et de maréchepied le long des petits fossés). Corriger des erreurs matérielles (suppression d'une partie de linéaire commercial rue du Pont rouge).
Cette modification fera l'objet d'une notification au préfet et PPA avant une mise à disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (8 h 30-12 h 00 - 13 h 30-17 h 30) pendant une durée d'un (1) mois soit du lundi 13 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021 inclus. Cet arrêté est consultable en mairie et sur le site : www.ville-nemours.fr
<https://antiphishing.vadesecure.com/1/YW5ub25jZXMuGvNvYXl0BtZ-WRpYwXleC5mcnXWUKMxNjg5NzI1/www.ville-nemours.fr>.

Adjudications immobilières

7264717101 - VJ

Maître D. NARDEUX

Avocat

157, rue Rousseau Vaudran, 77190 DAMMARE-LÈS-LYS

Associé de la SELARL SAULNIER-NARDEUX-MALAGUTTI-ALFONSI

ayant siège 182, rue Grande à 77300 FONTAINEBLEAU

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

à l'audience du jeudi 21 octobre 2021 à 14 h 00

Au palais de justice de Melun (S-et-M), 2, avenue du Général-Leclerc

d'un PAVILLON D'HABITATION

à GRETZ-ARMAINVILLIERS (77)
17, rue Alfred de Vigny

- Rez-de-chaussée : entrée, dégagement, toilettes, séjour avec cheminée, véranda, cuisine, cellier, salle d'eau, chambre.
- Etage : palier, chambre avec terrasse, salle d'eau, 2 autres chambres - Surface Loi Carrez : 125,27 m² - Garage.
Droit à jouissance du sol et jardin (ensemble 294 m²) Lot n° 11 et 1388/100.000e des PCG - Copropriété cadastrée **Section D n° 1626, 2414 et 2415 pour 4 ha 19 a 54 ca**, régie par EDD-RCP Me LACOURTE, Not. à Paris du 26 novembre 1971 publié le 10 décembre 1971 6312 n° 8 et modif. par acte Me HUET, Not. à Tournan-en-Brie du 8 juillet 2008 publié le 8 août 2008 2008 P 7682 et rectificatif publié le 21 novembre 2008 2008 P 10912.

En location selon bail pour 3 ans à compter du 1er septembre 2015.

Mise à prix : 105 000 euros

A la requête du TRÉSOR PUBLIC, PRS de la Meuse, Cité Administrative, 24, av. du 94ème R.I., 55000 Bar-le-Duc.

Visite : le lundi 4 octobre 2021 de 14 h 00 à 15 h 00.

Renseignements par courriel : cabinet@avocatsud77.com

- par téléphone au 01 64 22 29 61 ou au 01 64 22 20 23.

- consultation du cahier des conditions de vente au Greffe du tribunal judiciaire de Melun.

- sur Internet : www.licitor.com

Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat inscrit au barreau de Melun.

Pour avis (signé) D. NARDEUX.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2020 soit 5,14 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

7263939601 - VJ

SELARL DBCJ AVOCATS

Avocats au Barreau de MELUN
9, avenue Gallieni - 77000 MELUN
Tél. 01 64 10 70 10

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN DEUX LOTS

Au Palais de Justice de Melun, 2, avenue du Général-Leclerc.

L'adjudication aura lieu le jeudi 21 octobre 2021 à 14 h 00

A la requête de : La SA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pôle service client, Société Anonyme sis BP 35 à Fontenay-sous-Bois (94121), immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 552 120 222, ayant son siège social sis 29, boulevard Haussmann à Paris (75009), agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié à ses qualités audit siège. Représentée par la SELARL DBCJ AVOCATS, agissant par Me Frédéric JUNGUENET, Avocat au Barreau de Melun.

Désignation des biens mis en vente

Lot 1
sur la commune de PROVINS (77160)
21, rue Victor-Garnier

UNE MAISON BOURGEOISE

mitoyenne par un côté comprenant :

- Au rez-de-chaussée : hall d'entrée, cuisine aménagée, coin chaufferie, salon, séjour-salle à manger, buanderie, wc ;
- Au 1er étage : 4 chambres, salle de bains, wc, débarras ; A la suite : couloir, bureau, ancienne cuisine et une pièce ;
- Au 2ème étage : couloir, grenier aménageable, 2 pièces anciennes à usage de bureau et chambre.

UN GARAGE avec grenier au-dessus.

Terrain clos avec cour pavée close de murs, l'ensemble d'une contenance de 390 m² cadastré section AN 341.

Mise à prix : 200 000 euros

Désignation des biens mis en vente

Lot 2
sur la commune de PROVINS (77160)
Dans un ensemble immobilier sis « Résidence des Quatre Jean »
1, route de Bray

- Lot n° 13 : Bâtiment A - 2ème étage : UN APPARTEMENT de type F4 d'une superficie de 65 m² comprenant :

- entrée, cuisine (accès loggia), séjour double, couloir, deux chambres, salle de bains, wc. Et les 113/10000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales au bâtiment.

- Lot n° 17 : UNE CAVE. Et les 1/10000èmes de la copropriété du sol et des parties communes générales au bâtiment.

Mise à prix : 45 000 euros

Les enchères sont obligatoirement portées par un avocat inscrit au Barreau de Melun.

Fait et rédigé à Melun, le 23 août 2021.

Signé Me JUNGUENET,
Avocat au Barreau de Melun.

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
1°) La SELARL DBCJ AVOCATS, Avocats au Barreau de Melun -
Tél. : 01 64 10 70 10.
Ventes immobilières :
<https://dbcj-avocats.com/category/annonces-immobilieres>
2°) Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Melun.

Visites (pour les deux lots) :

- le lundi 11 octobre 2021 de 10 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 13 octobre 2021 de 16 h 00 à 18 h 00

Vie de sociétés

7264717001 - VS

PHOENIX GROUPE

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 18, avenue Hergé
77700 CHESSEY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chessy du 1er septembre 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : PHOENIX GROUPE
Siège : 18, avenue Hergé, 77700 Chessy.
Durée : quatre-vingt-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Thi Thanh Nhan TEIK, demeurant 18, avenue Hergé, 77700 Chessy. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Meaux.

Pour avis
Le Président.

7264774201 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25 août 2021 à Fontainebleau (77300), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : SAMLION.
Siège social : 26, rue de Ferrare, 77300 Fontainebleau.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros.
Objet : restauration traditionnelle, restauration rapide sur place et à emporter.
Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : toutes les cessions d'actions, même entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Président : Mme Caroline FLU-CHAIRE (épouse CHOMET) demeurant 70, rue de France, 77300 Fontainebleau.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun.